

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de F. CARLIER, Conseillère communale, relative au nouvel aménagement prévu à la chaussée de Mons.

G. BORDONARO donne lecture du texte suivant :

G. BORDONARO geeft lezing van de volgende tekst:

Le permis pour commencer les travaux entre le square Vandervelde et le square Albert a été délivré. Des changements de circulation auront lieu et le passage devant le square Albert sera fermé aux voitures. Loin de tout jeter dans ce projet, qui prévoit aussi le réaménagement de certains espaces publics, relancer un tel chantier, juste après le traumatisme des travaux de la rue Wayez, semble être de l'inconscience. Les commerçants tentent péniblement de relancer leur activité économique, qu'ils devront subir un nouveau chantier lourd de conséquences.

Outre la durée des travaux, c'est aussi la perte, encore et encore, de stationnements, qui inquiète riverains et commerçants. Aussi, c'est la déviation de la circulation de la chaussée de Mons, vers le canal, depuis le canal qui pourrait produire une congestion encore plus importante autour du square Vandervelde. Un véritable point noir, déjà à l'heure actuelle, aux heures de pointe.

Mes questions sont les suivantes :

- Qu'est-ce qui motive la Région et le Collège à rendre une partie de la chaussée de Mons à sens unique, alors que les transports en commun roulent déjà en site propre et que le square profite déjà d'espaces publics qu'il faudrait certes rendre plus agréables ?

- Comment allez-vous expliquer aux commerçants du quartier Wayez qu'ils vont devoir subir à nouveaux des travaux lourds ? Que comptez-vous mettre en place pour véritablement les soutenir cette fois ?

- Quelles seront les conséquences de ces travaux ? Les véhicules « STIB » pourront-ils tout de même passer ou faudra-t-il encore s'attendre à d'énormes déviations pendant des années encore ?

- Comment comptez-vous gérer la congestion automobile autour du square et compenser la perte de stationnement ?

- Quel type de concertation a été mis en place avec les riverains et les commerçants pour aboutir à ce projet ?

F. CARLIER donne lecture du texte suivant :

F. CARLIER geeft lezing van de volgende tekst:

Ainsi donc, après les protestations, ô combien légitimes, des habitants de Cureghem au sujet du plan « Good Move », « Bruxelles Mobilité » a maintenant pour mission de changer certains sens de circulations aux abords du square Albert 1er, de couper la circulation sur une partie de la chaussée de Mons et de supprimer 25 places de stationnement.

Et tout ça, comme si on n'avait pas entendu les doléances des habitants au sujet du plan « Good Move », ne pensez-vous que vous allez être confrontés à une nouvelle levée de boucliers ? N'entendez-vous pas les habitants de Cureghem qui viennent chaque mois devant vous réclamer plus de propreté, de sécurité, de respect du voisinage ? Et vous leur répondez par la suppression de 25 places de stationnement et la coupure de leur chaussée !

Ne peut-on pas utiliser l'argent destiné à cet aménagement non désiré pour répondre aux vrais problèmes de Cureghem ? Problèmes dont ils viennent dans cette enceinte en parler inlassablement. Je ne comprends pas comment on peut être aussi sourds à des revendications formulées chaque jour par e-mail ou oralement.

Voici ma question :

Le Collège peut-il consulter les habitants directement concernés afin de savoir s'ils veulent de cet aménagement ? Ceci afin d'éviter des pertes d'énergie et d'argent public dans des projets non souhaités. Je pensais que l'échec du plan « Good Move » à Cureghem avait servi de leçon mais il n'en est apparemment rien.

Madame l'Echevine MÜLLER-HÜBSCH donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de schepen MÜLLER-HÜBSCH geeft lezing van het volgende antwoord:

Ce projet existe parce que, comme vous le savez, depuis des années, ce carrefour sur le pont de Cureghem était sur la liste des carrefours dangereux. Régulièrement, cette question a été discutée au Conseil communal pendant de nombreuses années : 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017. En 2018, un jeune policier y est décédé, il rentrait à vélo chez lui. En 2018, en tant qu'Echevine de la « Mobilité », j'ai rencontré la famille de la victime, il fut terrible d'expliquer que rien n'avait été fait depuis plusieurs années.

Depuis, le Collège s'est engagé à ce que ce carrefour devienne plus sécurisé. La Région a mis en place la phase-test et le rond-point existant aujourd'hui. Depuis, il n'y a plus eu d'accident grave à cet endroit. Dès le début de la phase-test, la Commune a insisté pour qu'une solution à long terme grâce à un aménagement

qualitatif soit trouvée. Les blocs de béton ne peuvent rester ainsi pendant des années. Pour ce faire, le Collège a eu des discussions au sein du Conseil quant au financement. Cela a débouché sur un accord positif.

Ce projet est inscrit dans le cadre du contrat de rénovation urbaine numéro 3. Le bureau d'étude a travaillé depuis 2020 en intégrant les avis des riverains, des associations de terrain, les interviews effectuées sur l'espace public, de l'atelier thématique avec les associations du quartier, la promenade collective en soirée. Tout cela bien avant le projet du plan de circulation. Ce projet ambitieux a aujourd'hui abouti pour apporter plusieurs améliorations significatives à cette zone importante de la commune. Tout d'abord, ceci n'est pas un plan de circulation. Ce n'est pas un « Good Move » 2 ou 1.5 ou autre. Si vous regardez le plan de près, vous comprendrez que, dans les faits, il n'y a pas de grands changements en matière de circulation. Ce projet est un réaménagement de deux endroits clés de Cureghem : le pont, en tant que carrefour dangereux, et le square Albert 1^{er}. L'aménagement du carrefour se base sur les résultats de la phase-test et reste un rond-point dans le projet.

La circulation venant des abattoirs va encore circuler par la rue des collecteurs. Le Collège en a discuté avec la Région, il n'est pas satisfait de laisser passer la circulation dans cette rue, mais la Région a expliqué qu'aucune autre solution n'a pu être trouvée ; la circulation s'effectuera donc par cette rue.

Aussi, la nouvelle caserne des pompiers sur la chaussée de Mons va avoir sa propre sortie sécurisée par un feu de circulation.

Le carrefour au niveau de la « Maison du Peuple » sera plus visible et, dans les faits, cet aménagement change relativement peu pour la majorité des conducteurs, alors qu'il y a un gain important en termes de confort mais surtout de sécurité pour les piétons et les cyclistes.

Je suis bien consciente qu'on ferme un petit tronçon vers le rond-point. Il faut voir ce que cela donnera au niveau de la circulation. La Région a montré des tests effectués de manière digitale, teste qui se révèle positif.

Concernant le square Albert 1^{er}, aujourd'hui, cette place est une île entourée de part et d'autre par la chaussée de Mons, dans un quartier densément peuplé, où la verdure et l'espace public sont rares, on l'entend chaque fois au Conseil communal par le biais des interpellations citoyennes.

Que peut-on peut faire ? Comment peut-on améliorer cela ?

Tout un espace n'est pas utilisé aujourd'hui, excepté par des personnes qui attendent un tram ou un bus. Le Collège essaye donc de connecter les deux espaces verts : les espaces situés entre les deux bâtiments et l'espace sur le square.

La prochaine étape de ce dossier est la désignation de l'entrepreneur qui exécutera le permis. La Commune va exiger que le tram soit interrompu le moins temps possible, voire pas du tout, ce qui est possible car il y a eu des travaux à la rue Van Lint et à la rue de Fiennes, il y a quelques années, laissant la possibilité au tram de passer.

Nous demandons aussi l'accessibilité soit garantie pour les commerces installés dans le périmètre, comme pour les écoles, la crèche « Les Muguets » et les habitations.

Si tout va bien, on espère qu'à l'été 2026, les usagers pourront se rafraîchir à quelques fontaines, se détendre sur des bancs ou laisser leurs enfants s'amuser dans les installations sportives et ludiques sur le square Albert 1^{er}. J'espère que l'aménagement sur le pont va assurer la sécurité routière, que nous n'allons plus assister à des accidents comme celui survenu en 2018.

G. BORDONARO attendait une réponse par rapport à l'inquiétude des commerçants mais aussi quant à la perte de places de stationnement. Ce qui se passe actuellement à la rue Wayez est un exemple bien concret qu'il existe un impact sur l'activité commerciale, qu'on le veuille ou non. Ce chantier, s'il ne commence pas demain, va être très lourd pour les commerçants, riverains et usagers qui sont extrêmement inquiets. La concertation doit avoir lieu maintenant. Une enquête publique a eu lieu mais tout le monde ne le savait pas, les gens ne sont pas rués dessus car c'est une matière très technique. Il estime qu'il faut mettre en place des séances d'information pour impliquer les habitants et les commerçants. C'est impératif sinon cela va mal se passer et, de ce que l'on peut déjà entendre, c'est mal parti. Il pense qu'il ne faut vraiment pas se tromper à ce sujet.

Concernant l'aspect de la mobilité tout n'est pas mauvais dans ce projet. Le réaménagement de l'espace public est une bonne chose. Il est vrai qu'en termes de détour, ce n'est pas énorme, on fait le tour via la rue du Collecteur, ce qui ne change pas par rapport à maintenant mais cela va créer un point noir autour du square. Il reste néanmoins beaucoup d'inquiétudes. Il faut encore encourager les gens à fréquenter la rue Wayez, surtout pour les commerçants, et impliquer davantage les habitants quant à leurs projets d'espace public.